



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060039

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/04/2026 16H09 C:004400 I:11813
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 08/04/2026 à 16H09

SDC 'Carres Les Hormes'
C/O REGIE PAUTET
Résidence Les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

V/REF.IMM. 28
IMMEUBLE : CARRES LES HORMES
27 a 35, RUE D'ARSONVAL
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 01 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N31 RUE D'ARSONVAL - CONTACTER MME HUBERT TEL *06 86673715*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR LA VMC DE L'IMMEUBLE QUI NE FONCTIONNE
PAS DEPUIS 1 MOIS
PREMIERE INTERVENTION SAPIAN DEFAUT SUR ELECTRICITE VMC FUSIBLE A ETE
CHANGE ENSUITE PAR L'ELECTRICIEN
VOIR SUR LE TOIT FONCTIONNEMENT ET DANS LOGEMENT DE MADAME HUBERT
VOIR PHOTOS EN PIECE JOINTE

Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur bloc(s) moteur de ventilation mécanique contrôlée.

LE 14/04 A 08H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
REARMEMENT DU DISJONCTEUR DU MOTEUR VMC
REMISE EN SERVICE DE LA VMC

LES PHOTOS QUI NOUS ONT ETE TRANSMISE NE CORRESPONDENT PAS A LA VMC
DE L'ALLEE 31
LES TRAVAUX EFFECTUES ONT ETE FAITS SUR UNE TOURELLE D'EXTRACTION

LE BOITIER DISJONCTEUR MOTEUR EST A REMPLACER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 14/04/26 à 17H51 M. O. PAUTET

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,41	29,41
2,00	H.Ouvrier Electricien le 14/04	2	75,29	150,58
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2	40,63	40,63



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060039

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	220,62
T.V.A. a 10,00%	22,06
TOTAL T.T.C.En EURO	242,68

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.